

Publié le 29 juin 2013 à 05h30 | Mis à jour le 29 juin 2013 à 05h30

Quand l'Ordre des ingénieurs du Québec collabore avec le génie-conseil



L'Ordre des ingénieurs demandait à ses membres de lui verser 100 \$ de plus par année afin de stopper la crise dans l'industrie et redonner confiance au public.

PHOTO ARCHIVES LA PRESSE

Le Soleil

Dernièrement, le président de l'Ordre des ingénieurs du Québec (ci-après appelé l'Ordre) annonçait devant des hauts dirigeants de firmes de génie-conseil une initiative basée sur la collaboration visant à rétablir l'intégrité des firmes de génie-conseil vis-à-vis du public. Selon le président de l'Ordre, cette initiative pourrait aussi aider les firmes à se réhabiliter auprès des donneurs d'ouvrages pour leur permettre d'être à nouveau considérées lors des appels d'offres publics. Au cours de cette initiative, une liste non accessible au public dresserait le portrait des firmes de génie-conseil en relation avec cette initiative.

L'initiative se décline en trois volets soit l'analyse des codes d'éthique des firmes, la bonification de la formation éthique et des audits sur trois aspects dont le développement des affaires.

Si cette initiative avait été entreprise par l'Association des ingénieurs-conseils dont la mission est de promouvoir, servir et protéger les intérêts des firmes de génie-conseil auprès des pouvoirs publics, nous comprendrions. Nous comprendrions notamment que la liste dressant le portrait des firmes ne soit pas accessible au public. Nous comprendrions aussi que la démarche puisse réhabiliter les firmes auprès des pouvoirs publics, sans aveu de culpabilité et surtout sans réparation de dommages auprès des pouvoirs publics ni même auprès de l'ensemble des ingénieurs du Québec, dont la réputation a été ternie par les agissements de plusieurs firmes de génie-conseil.

Mais l'Ordre a pour mission d'assurer la protection du public. Aussi, nous croyons que l'Ordre devrait poser deux conditions préalables aux firmes avant de s'engager dans ce processus qui, somme toute, comporte de bons éléments. La première, l'identification des ingénieurs fautifs par les firmes et la fourniture de la preuve requise pour les sanctionner. La seconde, l'admission publique des firmes de leurs torts et une compensation financière à négocier avec les pouvoirs publics floués. En ce sens, l'Ordre pourrait jouer le rôle de conciliateur entre les pouvoirs publics et les firmes concernées.

L'Ordre doit faire preuve de plus de transparence envers le public. Et pour assurer pleinement la sécurité du public, l'Ordre doit exiger réparation et entière collaboration des firmes de génie-conseil.

Carole Leroux, ing., présidente du Syndicat professionnel des ingénieurs d'Hydro-Québec (SPIHQ)

Michel Gagnon, ing., président de l'Association professionnelle des ingénieurs du gouvernement du Québec (APIGQ)